

BOUGNON INFO



Mardi : 13 h 30 à 14 h 30 et 17h00 à 18h00 Bibliothèque Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00
Mercredi : 10h00 à 12h00 Jeudi : 16h30 à 18h30
Jeudi : 18h00 à 19h00 ✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Didier HUGEDET – Rédactrices : Françoise ETIENNE – Françoise GROSJEAN – Edition : Sylvie BONNET (secrétaire de mairie)

JUILLET 2025

LE MOT DU MAIRE

Projet lotissement de la Craie

Une équipe municipale convaincue, indécise, prudente, impliquée et responsable.

Nous abordons la phase de concrétisation de ce projet avec la mise en œuvre des travaux de viabilisation de la première phase de ce projet de lotissement ; malheureusement la conjoncture ne s'y prête guère.

L'équipe municipale, lors de la séance du 20 juin dernier, a validé, à l'unanimité, la volonté de porter ce projet, convaincue du bienfondé de ce dernier quant à l'avenir de notre collectivité.

Ce projet doit pouvoir garantir un développement du village, un rajeunissement de la population, conforter les effectifs scolaires ainsi que maintenir le RPI pour les années à venir.

La mise en œuvre, au cours de cette année, des travaux de viabilisation de cette première tranche s'avère quelque peu risquée,

- Compte tenu des réponses apportées lors des phases de consultation des entreprises et des organismes financiers,
- Compte tenu de la conjoncture nationale et surtout internationale,
- Compte tenu des difficultés que rencontrent les constructeurs ; actuellement les projets de rénovation sont nettement plus fréquents que les projets de constructions.

Lors de cette même séance, à la majorité, l'équipe municipale a validé un report d'exécution de trois mois, le temps d'évaluer l'évolution conjoncturelle, l'évolution du marché de la construction et d'affiner l'étude d'impact commercial.

Les membres du bureau, épaulés par quelques conseillers, vont multiplier les prises de contact auprès des organismes en charge de l'immobilier, auprès des constructeurs, auprès des services d'État en capacité de nous accompagner sur ce type de projet, afin de cerner l'évolution de tous ces paramètres.

L'équipe municipale se réunira dès la rentrée de septembre, au regard des éléments précisés, pour prendre sa décision finale.

Aire de loisirs du Parc

L'an passé, l'équipe municipale a validé le projet d'extension de cet espace de verdure et de loisirs situé derrière la mairie, avec la création d'un verger conservatoire, avec l'installation de jeux complémentaires : une pyramide de cordes et des balançoires.

Elle a également engagé une campagne de rénovation des jeux existants, avec le renouvellement d'un certain nombre de pièces de la structure "tous petits" afin d'en garantir sa conformité, et le renouvellement des parements bois, sous garantie, pour le city stade (en cours).



Cette année, l'équipe municipale a validé des aménagements complémentaires avec la mise en place de deux tables et des bancs supplémentaires pour accueillir les familles qui fréquemment s'installaient dans l'herbe pour pique-niquer ; un jeu de nouvelles poubelles a également été installé permettant ainsi un tri plus efficace en amont (poubelle noire pour les OM, poubelle jaune pour le tri et poubelle bleue pour le verre).

Nous avons également validé, dans le cadre des travaux de voirie transférés à Terres de Saône, la rénovation des cheminements piétonniers, dans la continuité de ceux engagés, à travers le projet d'aménagement de l'entrée ouest du village, de l'aire de covoiturage au city parc.



Aménagement entrée village

L'aire de covoiturage est maintenant pleinement opérationnelle et bien identifiée ; le Département a installé un totem rappelant l'inscription de cette aire au sein du **schéma départemental des aires de covoiturage** et précisant, avec l'insertion de logos, les principaux financeurs que sont la Région, le Département et la Commune.



Il ne manque que la signalisation horizontale commandée en 2023 dans le cadre du marché de voirie confié à Terres de Saône, elle aurait déjà dû être réalisée en parallèle des travaux de signalisation verticale, soit en 2024.

La communauté de communes se trouve confrontée sur l'ensemble du marché signalisation à des retards d'exécution.

Ces travaux doivent enfin être réalisés cet été.

Travaux de voirie

En complément des travaux de rénovation de cheminements de l'aire du Parc, les trottoirs de la rue de l'école ont été en partie rénovés ; ils en avaient bien besoin.



Envisagée en cours de mandat, la rénovation des rues de l'école et de la Frôterie est restée en suspens le temps d'une étude d'aménagement.

Cette étude n'a pas révélé de solutions plus efficaces en termes de circulation et de stationnement. L'aménagement de la rue de la Frôterie dépendant de travaux de reprises de réseaux assainissement envisagés à court terme, l'aménagement global de ce secteur est donc reporté au mandat suivant.

École

La **communauté de communes Terres de Saône** a répondu favorablement à la demande de clôture de la cour de l'école, travaux réalisés aux vacances de février ; le portail devrait être remplacé l'an prochain.



Effectifs scolaires : les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire sont de 50 élèves.

La répartition a été validée au dernier conseil d'école, soit 13 élèves sur les sections maternelles de Bougnon, avec Madame SAURY et un(e) enseignant(e) en complément de service le vendredi, 18 élèves sur les classes de CP-CE1 avec Madame THIEBAUD et 19 élèves pour les classes de CE2-CM1-CM2 avec Madame BEBIN.

Deux enfants supplémentaires sont annoncés sur Auxon pour la rentrée scolaire (inscriptions non confirmées).

Nous pouvons remercier les enseignantes et notre ATSEM, pour leur efficacité et leur implication dans les différents projets éducatifs organisés tout au long de l'année, au bénéfice des enfants de nos communes d'Auxon et Bougnon.

Le **Syndicat Intercommunal de Gressoux** (regroupant 8 communes) a voté, lors de sa dernière assemblée, une subvention de 1 000 € au bénéfice de chaque commune membre, à destination des structures scolaires ou périscolaires ; pour Bougnon et Auxon, au bénéfice des coopératives scolaires de chacune des deux écoles.

Didier HUGEDET

Comptes administratifs 2024 et Budgets 2025

Comptes administratifs (en euros)		Fonctionnement		Investissement	
Année 2024		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	Résultats reportés 2023	-	242 497,90	-	134 451,17
	Exercice 2024	231 592,48	264 968,04	275 734,09	69 647,50
	Restes à réaliser	-	-	-	3 520,00
	Résultats 2024		275 873,46	-	-71 635,42
Budget eau - assainissement	Résultats reportés 2023	-	19 482,95	-	392 086,48
	Exercice 2024	90 359,95	112 153,56	39 083,80	46 539,24
	Restes à réaliser	-	-	-	-
	Résultats 2024		41 276,56		399 541,92
Budget lotissement	Résultats reportés 2023	-	-	- 18 224,80	-
	Exercice 2024	5 502,00	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-	-
	Résultats 2024		- 5 502,00		- 18 224,80

Budgets prévisionnels (en euros)	Fonctionnement	Investissement
Année 2025	En recettes comme en dépenses	En recettes comme en dépenses
Budget principal	507 905	354 133
Budget eau-assainissement	161 905	504 415
Budget lotissement	586 124	602 657

Soutiens financiers

A la validation du budget, il a été décidé de reconduire les accompagnements sociaux pour nos jeunes comme pour nos aînés, soit :

- * **pour les élèves de primaire :**

12 € coopérative scolaire,	}	Selon la définition des projets scolaires
20 € voyage scolaire		
- * **pour les élèves du secondaire (collège et lycée) :**
 - 12 € gratuité scolaire (Merci de s'inscrire en mairie en septembre avec certificat de scolarité, un bon d'achat vous sera donné en échange)
 - 20 € voyage scolaire une fois par élève pour un projet réalisé dans l'année budgétaire (apporter une attestation de participation de l'établissement scolaire).
- * **Poursuite d'étude ou obtention du permis de conduire :** forfait de 224 € valable une seule fois par personne (18-25 ans) avec comme condition préalable de résider sur notre commune depuis au moins un an. **Dans le cadre d'une poursuite d'étude :** documents justificatifs au cas par cas. **Dans le cadre du Permis de conduire,** justificatifs de l'auto-école pour récupérer un bon d'achat en mairie et sur présentation de l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.
- * **Obtention des cartes jeunes :** enfants scolarisés de 5 à 25 ans, et poursuite d'études. Inscription en mairie **avant le 31 juillet**. Pour ceux qui seraient partis en vacances, une campagne d'inscription complémentaire sera possible la **dernière semaine d'août**.
Passé ce délai la secrétaire ne prendra plus en compte les demandes ultérieures.

Et, en cette période estivale, je ne terminerai pas mon propos sans vous rappeler

les règles du bien vivre ensemble :

- **Je respecte la quiétude du voisinage**, si je projette de faire la fête, j'en informe mes voisins et je reste raisonnable.
- Je possède un deux ou quatre roues tout terrain, **j'évite de faire trop de bruit au sein du village**, je ne vais pas dans les bois, les chemins d'exploitation étant privés.
- J'aime les animaux donc :
 - Si je promène mon chien, **je récupère ses déjections** (petits sacs à disposition).
 - Si je nourris un chat errant, **j'assume totalement et j'en deviens responsable**, je le soigne, je l'emmène chez le vétérinaire, au besoin je le fais stériliser.
 - Mon chien aboie de manière incessante, je prends les mesures nécessaires.
- **Je ne passe pas la tondeuse (ou autre engin similaire) en dehors des heures définies** (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanches et les jours fériés de 10 h à 12 h).
- **Je ne brûle pas mes déchets verts**, au risque de polluer l'atmosphère, d'enfumer le voisinage, ou faire en sorte que les pompiers soient alertés inutilement (facture à la charge du responsable).
- **Je taille mes haies** avant qu'elles n'envahissent la propriété voisine, a fortiori si cette propriété est le domaine public, à fortiori si ce dernier est destiné au cheminement des piétons.
- **L'article L.673 du Code Civil**, vous oblige à élaguer les branches qui envahissent la propriété voisine. N'attendez pas une situation conflictuelle.

Sur ces belles recommandations, je vous souhaite de profiter pleinement de cette période estivale : de vous reposer, de vous dépayser, de faire de l'activité physique, de faire de belles rencontres, de profiter des animations locales, de profiter de notre belle nature.

Restrictions liées à l'usage de l'eau

De la phase "**Vigilance**" activée le **04 juin**, nous passons à la phase "**Alerte**" validée par arrêté préfectoral en date du **01 juillet**. Cf. site Vigieau.gouv.fr ou Cf. site Bougnon.fr

Restrictions précisées en annexe 3 de l'arrêté préfectoral :

Zone RM22 plateau calcaire de Haute Saône.

Les ressources concernées sont l'eau potable, les eaux souterraines et les eaux superficielles.

Restrictions principales

- Interdiction d'arroser entre 11h et 18h
- Lavage à domicile des véhicules interdit
- Cheminement dans le lit des cours d'eau interdit
- Piscine privée : remise à niveau possible, première mise en eau interdite ou si et seulement si les travaux ont débuté avant la période de restriction (aucun dossier déposé en mairie).

D. HUGEDET

BAL



Carnaval 4 mars :

23 enfants ont déambulé dans la commune à la recherche de bonbons, goûté à la salle des fêtes et boom pour finir l'après-midi. Merci aux généreux donateurs.

Après-midi jeux 23 mars :

40 personnes présentes. Repas franc comtois habituel et les participants ont découvert et redécouvert des jeux de société dans un moment convivial.



Théâtre 12 avril :

Représentation théâtrale des Tréteaux Portusiens, 70 personnes présentes.

Chasse aux œufs 19 avril :

24 enfants présents sous un soleil radieux. Après avoir trouvé des étiquettes, ils les ont échangées contre des chocolats. Un goûter a été pris sur l'aire de jeux.



Nigloland 25 mai :

30 personnes présentes, une super journée avec un temps finalement opportun et très peu d'attente pour accéder aux attractions.

Nuit des étoiles 14 juin :

Après avoir partagé un pique-nique, une soixantaine de personnes se sont succédées de 19h30 à 1h pour observer le soleil puis les étoiles. Merci au club d'astronomie pour leur partage.



Vide Grenier à BOUGNON - à venir
Le dimanche 31 août de 7 h à 18h

Animations culturelles et sportives

Spectacle gratuit organisé par Terres de Saône : "L'Otite Orphéonique" qui s'est déroulé le 16 mai



Spectacle festival de folklores Terres de Saône

Nous aurons le plaisir d'accueillir la **Colombie**.

Le **samedi 09 août à 11h00** derrière la mairie
(ou dans la cour de l'école si météorologie défavorable)

Course d'orientation de nuit

Elle est organisée au Grand Bois (Auxon-Bougnon), le **11 octobre** par le VHSO Vesoul Haute Saône Orientation.

ÉTAT CIVIL

Décès

Nous avons le regret de vous annoncer les décès :

Nicole MOREL, le 22 février 2025

Gérard VERNOT, le 15 mai 2025

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Vacances



La mairie sera fermée du **2 août au 24 août inclus**.

La bibliothèque sera fermée du **10 juillet au 31 août inclus**.

En cas de nécessité, merci de contacter le Maire ou les Adjointes.